

# RFC 4409 : Message Submission for Mail

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 26 Juin 2006

Date de publication du RFC : Avril 2006

<http://www.bortzmeyer.org/4409.html>

---

Pendant longtemps, le système de courrier électronique de l'Internet ne faisait aucune différence entre le serveur de messagerie et le simple PC de l'utilisateur. Tous utilisaient le même protocole SMTP, spécifié dans le RFC 2821<sup>1</sup>. Depuis le RFC 2476 et plus encore depuis ce nouveau RFC, ce n'est plus vrai. Le simple PC doit désormais utiliser une autre solution, la soumission de message. (Ce RFC a depuis été mis à jour dans le RFC 6409.)

L'ancienne architecture était raisonnable à l'époque où toutes les machines connectées à l'Internet étaient de gros serveurs gérés par des professionnels. Ceux-ci pouvaient faire en sorte que tout soit correctement configuré. Et, donc les autres serveurs, les MTA pouvaient ériger en principe le "Pas touche" et ne jamais modifier ou contester un message reçu.

Aujourd'hui, avec le nombre de micro-ordinateurs non gérés qui sont connectés à Internet, cela n'est plus possible. Le RFC 2476 avait donc séparé les clients SMTP en deux catégories : les MTA qui se connectent au port traditionnel, le numéro 25 et les MUA qui, s'ils veulent envoyer en SMTP, doivent utiliser un autre service, tournant en général sur le port 587, et soumis à d'autres règles :

- Le serveur est autorisé à modifier le message (par exemple en ajoutant des en-têtes comme Date ou Message-ID s'ils sont absents ou incorrects),
- Une authentification est souvent requise, surtout si le port de soumission est accessible de tout l'Internet.

Notre RFC, qui remplace le RFC 2476, et a été lui-même remplacé par le RFC 6409, pose en principe que, désormais, les machines des simples utilisateurs devraient désormais utiliser ce service.

Si vous utilisez Postfix, vous pouvez lire un exemple de configuration de Postfix <<http://www.bortzmeyer.org/postfix-sasl.html>> conforme (partiellement) à ce RFC.

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <http://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <http://www.ietf.org/rfc/rfc2821.txt>